

**SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ÉCOLE
NATIONALE DE MUSIQUE DANSE ET ART
DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE**

46, cours de la République – 69100 Villeurbanne

COMITÉ SYNDICAL

**Délibération de la séance du
vendredi 13 décembre 2019**

Président : M. Loïc Chabrier, adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne

Vice-Présidente : Mme Myriam Picot, conseillère Métropole de Lyon

Présents : M. Loïc Chabrier, adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
Mme Antoinette Butet-Vallias, conseillère municipale, Ville de Villeurbanne
Mme Anne Reveyrand, conseillère Métropole de Lyon
M. Jean Wilfried Martin, conseiller Métropole de Lyon
M. Jean Paul Chich, conseiller municipal, Ville de Villeurbanne
M. Ikhlef Chikh, conseiller municipal, Ville de Villeurbanne

Excusé(e)s : Mme Myriam Picot, conseillère Métropole de Lyon, **donne pouvoir** à M. Loïc Chabrier

Absents : Mme Sarah Sultan, adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne
M. Damien Berthilier, conseiller Métropole de Lyon

**Délibération d'intention : faisant suite au dialogue social et relative aux
instance de concertation**

**Rapporteurs : Mme Coralie Toussaint, responsable administrative et financière et M. Philippe Grammatico,
directeur adjoint ENMDAD**

PRÉFECTURE DU RHÔNE

Reçu le 20 DEC. 2019

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

Délibération d'intention faisant suite au dialogue social et relative aux instances de concertation :

Suite au protocole signé entre les organisations syndicales et le Président du Syndicat Mixte de Gestion de l'ENMDAD, il est proposé la délibération d'intention suivante (qui sera proposée au vote d'un prochain comité syndical) :

Conformément au Schéma national d'orientation pédagogique de l'enseignement initial de la musique de 2008, émis par le Ministère de la Culture et de la Communication, le Syndicat Mixte de Gestion de l'ENMDAD travaille sur ses instances de concertation et à la constitution d'un Conseil d'établissement.

Cette instance de consultation et de proposition a pour objet de se prononcer sur toutes dispositions pouvant concourir à l'amélioration du fonctionnement de la structure, notamment les textes cadres et le Projet d'établissement.

Il est envisagé que ce Conseil d'établissement associe des représentants notamment :

- Des collectivités territoriales membres du Syndicat Mixte de Gestion (élus, administration)
- De la direction, des équipes administratives, techniques et pédagogiques de l'ENMDAD
- Des usagers de l'ENMDAD (élèves, parents d'élèves)
- Des membres invités (personnes qualifiées sur invitation suivant l'ordre du jour)

Le Conseil d'établissement se réunira au moins une fois par an et aussi souvent que nécessaire selon l'urgence des dossiers.

La création du Conseil d'établissement donnera lieu à la modification des statuts du Syndicat Mixte de Gestion de l'ENMDAD. Il sera également fait référence au Conseil d'établissement dans le règlement intérieur.

Il est demandé aux membres du Syndicat Mixte de Gestion de se positionner sur cette délibération d'intention, qui sera proposée au vote d'un prochain comité syndical.